



**Doc. 13781**

04 mai 2015

## Garantir l'accès des détenus à un avocat

### Proposition de résolution

déposée par M. Ögmundur JÓNASSON et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

L'Assemblée parlementaire constate que l'accès aux avocats est crucial pour exercer les droits énoncés aux articles 3 et 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, notamment les droits à la défense et à un procès équitable. Toute ingérence dans la consultation entre avocats et détenus aboutit régulièrement à des constats de violations par la Cour européenne des droits de l'homme.

L'accès aux avocats doit être garanti dans les conditions fixées par la Convention (en termes de fréquence, durée et confidentialité des contacts) à tous les stades:

- pendant la garde à vue et la détention provisoire;
- pendant la procédure judiciaire;
- pendant l'incarcération (aux fins des procédures judiciaires en cours, notamment des affaires pendantes, des recours et des plaintes relatives aux conditions de détention).

L'Assemblée s'inquiète donc que certains Etats membres aient tendance à restreindre l'accès à un avocat des personnes privées de liberté à différents stades de la procédure. Un exemple est celui de la prison de l'île d'Imrali, en Turquie, où les avocats n'ont, sous divers prétextes, pas été autorisés à rencontrer leurs clients, notamment Abdullah Öcalan, depuis le 27 juin 2011. Le Comité pour la prévention de la torture a vivement critiqué cette situation particulière dans plusieurs de ses rapports.

L'Assemblée appelle donc tous les organes compétents du Conseil de l'Europe à prendre des mesures visant à remédier à cette situation et à garantir la protection, la continuité et la confidentialité des entretiens avocat-client.

*Signé (voir au verso)*



*Signé<sup>1</sup>:*

JÓNASSON Ögmundur, Islande, GUE  
ANAGNOSTOPOULOU Athanasia, Grèce, GUE  
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC  
ELZINGA Tuur, Pays-Bas, GUE  
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC  
GÜR Nazmi, Turquie, GUE  
JOHNSSON FORNARVE Lotta, Suède, GUE  
KATRIVANOU Vasiliki, Grèce, GUE  
KAVVADIA Ioanneta, Grèce, GUE  
KORUN Alev, Autriche, SOC  
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE  
LOUKAIDES George, Chypre, GUE  
PANTZAS Georgios, Grèce, GUE  
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC  
SCHOU Ingjerd, Norvège, PPE/DC  
TOMLINSON John E., Royaume-Uni, SOC  
VITSAS Dimitris, Grèce, GUE  
WACH Piotr, Pologne, PPE/DC  
WERNER Katrin, Allemagne, GUE  
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe socialiste